

ÉTUDES



LA « RE-RÉGULATION » DE LA PROTECTION CONTRE LE LICENCIEMENT AU PÉROU PAR LE TRIBUNAL CONSTITUTIONNEL



RÉSUMÉ

Au cours des années 1990, le Pérou a entamé un processus de flexibilisation de son droit du travail, notamment en matière de protection de la sécurité de l'emploi. On passera ainsi d'un système de stabilité absolue à un système de pseudo-stabilité. Cette réforme se trouvera à l'origine de vagues successives de licenciements ayant affecté des milliers de travailleurs. Certains de ces congédiements seront contestés devant le Tribunal constitutionnel. Au début des années 2000, ce tribunal adoptera des décisions qui deviendront un frein au processus de flexibilisation et qui feront partie d'un nouveau processus : celui de la reconstruction du droit du travail péruvien par la voie de la juridiction constitutionnelle. Cet article analysera une étape de ce processus, celle relative à la protection contre le licenciement.

MOTS CLÉS: *Tribunal constitutionnel; droit au travail; sécurité de l'emploi; État social et démocratique de droit.*

ABSTRACT

During the 1990s, Peru began a process of flexibilisation of its labor law, particularly with regard to the protection of job security. This country will transit from a system of absolute stability to a system of pseudo-stability. This reform will allow successive waves of dismissals that affected thousands of workers. Some of these dismissals will be challenged before the Constitutional Court. In the early 2000s, this court will adopt decisions that will curb the process of flexibilization and become part of a new process: the reconstruction of Peruvian labor law through the constitutional jurisdiction. This article will analyze one stage of this process, that of protection against dismissal.

KEY WORDS: *Constitutional Court; Right to Work; Employment Security; Social State.*